



Déshéritage de son enfant apres une séparation de bien

Par **caro60**, le **25/10/2016** à **12:27**

Bonjour,

Suite à une séparation de biens et de partage est-ce que mon ex mari peut déshériter ma fille puisqu'il ne s'entend pas avec elle car je ne suis plus la propriétaire de cette maison .

Merci de votre retour.

Par **Lag0**, le **25/10/2016** à **13:20**

Bonjour,

Difficile de vous répondre avec si peu de renseignements.

Votre fille est-elle aussi celle de votre ex-mari ?

Votre ex-mari est-il le propriétaire de la maison ?

Par **amajuris**, le **25/10/2016** à **13:30**

bonjour,

si votre fille n'est pas sa fille, ce n'est pas son héritière.

si votre fille est également sa fille, elle est héritière réservataire et ne peut pas être déshéritée.

salutations